

4.2 Gouvernance d'Entreprise

[GRI 102-10][GRI 102-18][GRI 102-22][GRI 102-23][GRI 102-24][GRI 102-26]

4.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

Les dispositions législatives françaises ainsi que les règles édictées par les autorités de régulation des marchés financiers s'appliquent à la gouvernance d'entreprise de la Société.

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version révisée de janvier 2020) et a décidé d'appliquer ce code comme référentiel en matière de gouvernement d'entreprise, et en assurer le suivi, à travers une séance annuelle du Conseil d'Administration entièrement dédiée à ces questions.

Dans ce cadre, et à l'instar des années précédentes, le Conseil d'Administration s'est réuni le 14 décembre 2020 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion, à laquelle ont participé les salariés membres du Comité Participatif (émanation du Conseil d'Entreprise Européen) ayant participé activement aux débats, le Conseil d'Administration a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société sont pleinement conformes au Code AFEP-MEDEF.

L'appréciation du Conseil sur l'application du Code AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site Internet d'Atos www.atos.net. Le Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site Internet de l'AFEP : www.afep.com, dans la rubrique « Gouvernance ».

Par ailleurs, les questions de gouvernance sont régulièrement abordées au cours des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil a ainsi manifesté de façon constante sa volonté de prendre en compte les recommandations d'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées lorsqu'elles sont conformes aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, voire d'anticiper de telles tendances. C'est le cas de la pratique innovante de la Société consistant à consulter régulièrement ses actionnaires au sujet des orientations à moyen terme (dernièrement à l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020). De même, Atos a été la première entreprise du CAC40 à ancrer sa raison d'être dans ses statuts dès le 30 avril 2019, anticipant l'entrée en vigueur de la loi PACTE le 22 mai 2019.

4.2.2 Mode de direction

La gouvernance statutaire de la Société a été convertie vers un système à Conseil d'Administration en 2009. Depuis le 31 octobre 2019, en application du plan de succession à la suite de la démission de l'ancien Président-Directeur Général, et conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la structure de gouvernance de la Société à compter du 1^{er} novembre 2019, et ainsi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a nommé M. Bertrand MEUNIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et M. Elie GIRARD en qualité de Directeur Général. Cette structure de gouvernement d'entreprise est largement reconnue comme la meilleure pratique pour assurer une transition fluide dans le contexte de la succession du Président-Directeur Général.

En complément de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance, les mécanismes suivants sont mis en œuvre afin d'assurer un équilibre des pouvoirs :

- le Conseil d'Administration est composé de 60% d'administrateurs indépendants ;
- le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre Comités, composés majoritairement ou entièrement d'administrateurs indépendants. Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations et de

Gouvernance a également été chargé de la revue régulière du plan de succession du Directeur Général ;

- au moins deux fois par an, des administrateurs tiennent des réunions, hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent tout sujet pertinent ;
- le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les matières réservées au Conseil d'Administration qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil ainsi que les missions du Président du Conseil d'Administration (voir ci-dessous).

Missions du Président du Conseil d'Administration

Les missions légales du Président du Conseil d'Administration d'Atos SE (conformément aux statuts de la Société et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration) sont les suivantes :

- le Président organise et dirige les travaux du Conseil ;
- le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration, détermine l'ordre du jour et préside les réunions ;
- le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- le Président préside les Assemblées Générales des actionnaires et rend compte des travaux du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle.

Sur les recommandations d'un comité ad hoc composé de quatre administrateurs indépendants suivant la nomination de M. Bertrand Meunier aux fonctions de Président du Conseil, le Conseil d'Administration a décidé en 2020 de confier au Président du Conseil d'Administration les missions supplémentaires suivantes, telles que reflétées dans le Règlement Intérieur du Conseil :

- consulter ou être consulté et s'entretenir avec le Directeur Général sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société, en concertation avec le Directeur Général ;
- participer à certaines réunions internes avec les dirigeants et les équipes de la Société et, le cas échéant, à certaines réunions des comités du Conseil ;
- maintenir la qualité des relations avec les actionnaires ;
- participer au processus de recrutement de nouveaux administrateurs et à l'élaboration du plan de succession ;
- garantir l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- arbitrer d'éventuels conflits d'intérêts.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a défini, dans son Règlement Intérieur, les matières réservées requérant l'autorisation préalable du Conseil :

- acquisition ou vente de participations excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition ou vente d'actifs excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe ;
- acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 100 millions d'euros ;
- alliance stratégique ou partenariat qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;

- garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

Dialogue avec les actionnaires

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la Société a des contacts directs réguliers avec ses actionnaires et investisseurs tout au long de l'année pour comprendre leurs attentes et les prendre en compte.

Dans ce contexte, les mesures suivantes, en faveur d'un dialogue harmonieux avec les actionnaires, ont été mises en œuvre :

- Atos a régulièrement communiqué sa stratégie au moyen de plans triennaux. En juin 2020, dans le cadre d'une « Journée Analyste », Atos a présenté son ambition et sa stratégie à moyen-terme. Ces orientations ont été soumises au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020. Elles ont été approuvées à plus de 99,99% des voix ;
- lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actionnaires d'Atos ont décidé à 99,93% des voix d'ancrer la raison d'être de la Société dans ses statuts ;
- les présentations établies pour les rapports financiers, les journées investisseurs ou les Assemblées Générales sont mises en ligne sur le site Internet de la Société ;
- la Société échange avec ses actionnaires tout au long de l'année, mais elle organise depuis de nombreuses années une tournée de présentation sur la gouvernance avant chacune de ses Assemblées Générales Annuelles.

Plan de succession du dirigeant mandataire social exécutif

Les administrateurs peuvent tenir des réunions hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent, parmi d'autres sujets, le plan de succession du Directeur Général, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

4.2.3 Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration

[GRI 102-5][GRI 102-22][GRI 102-23]

4.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration

Evolution de la composition du Conseil d'Administration et des comités

En 2020 et jusqu'à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, la composition du Conseil d'Administration et de ses comités a été modifiée à la suite des événements suivants :

	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations et de Gouvernance ¹	Comité des Rémunérations ¹	Comité RSE
Départ	Roland Busch (17/01/2020) Jean-Louis Georgelin (18/02/2020) Nicolas Bazire (16/06/2020)	Roland Busch (17/01/2020) Bertrand Meunier (01/12/2020)	–	–	–
Nomination	Cedrike Neike (28/01/2020) Vesela Asparuhova (21/10/2020) Edouard Philippe (27/10/2020)	Vivek Badrinath ² (18/02/2020)	Bertrand Meunier ² Lynn Paine Edouard Philippe (01/12/2020)	Aminata Niane ² Valérie Bernis Jean Fleming (01/12/2020)	Colette Neuville (01/12/2020)
Renouvellement	Elie Girard Cedrik Neike Valérie Bernis Jean Fleming Farès Louis Colette Neuville (16/06/2020)	–	–	–	–

¹ Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations.

² Président du Comité.

Composition du Conseil d'Administration

A la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'Administration était constitué de 13 membres comme indiqué ci-dessous :

		INFORMATIONS PERSONNELLES			EXPERIENCE		POSITION AU CONSEIL			PARTICIPATION COMITES ³	
		Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ¹	Indépendance	Date de première nomination ²	Echéance de mandat		Ancienneté au Conseil
Président	Bertrand MEUNIER	65	M	Franco-Britannique	14 000	1	NON	03/07/2008	AGM 2021	12	N&G *
Directeur Général	Elie GIRARD	42	M	Française	70 398	0	NON	16/12/2019	AGM 2022	1	N/A
Administrateurs (L. 225-17 CCom)	Vivek BADRINATH	51	M	Française	500	1	OUI	30/04/2019	AGM 2021	1	C♦
	Valérie BERNIS	62	F	Française	505	2	OUI	15/04/2015	AGM 2022	5	Rem, RSE*
	Cedrik NEIKE	48	M	Franco-Allemande	500	1	NON	28/01/2020	AGM 2023	1	N/A
	Colette NEUVILLE	83	F	Française	1012	0	OUI	13/04/2010	AGM 2022	10	RSE
	Aminata NIANE	64	F	Sénégalaise	1012	0	OUI	27/05/2010	AGM 2021	10	Rem*
	Lynn PAINE	71	F	Américaine	1 000	0	OUI	29/05/2013	AGM 2021	7	C♦, N&G, RSE
	Edouard PHILIPPE	50	M	Française	501	0	OUI	27/10/2020	AGM 2023	0	N&G
	Vernon SANKEY	71	M	Britannique	1296	0	NON	10/02/2009	AGM 2022	12	C♦, RSE
Administrateur représentant les salariés actionnaires (L. 225-23 CCom)	Jean FLEMING	52	F	Britannique	1718	0	NON	26/05/2009	AGM 2022	11	Rem
Administrateur salarié (L. 225-27-1 CCom)	Vesela ASPARUHOVA	38	F	Bulgare	0	0	NON	15/10/2020	AGM 2023	0	N/A
	Farès LOUIS	58	M	Française	0	0	NON	25/04/2019	AGM 2023	1	N/A

1 Autres mandats exercés dans des sociétés cotées (en dehors du Groupe Atos). Les mandats exercés dans des sociétés appartenant au même groupe sont comptabilisés comme un seul mandat.

2 Date de première nomination au Conseil d'Administration d'Atos.

3 N&G : Comité des Nominations et de Gouvernance, Rem : Comité des Rémunérations, C : Comité des Comptes, RSE : Comité RSE.

* Président du Comité

♦ Vivek Badrinath, Lynn Paine et Vernon Sankey possèdent les compétences financières et comptables requises en vertu de leur formation et de leur parcours professionnel aux fins de leur participation en qualité de membre du Comité des Comptes.

Biographies des administrateurs

Bertrand MEUNIER**Président du Conseil d'Administration****Biographie - Expérience professionnelle****Président du Conseil d'Administration d'Atos SE**

Bertrand Meunier est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Université de Paris-VI. Il rejoint PAI Partners de 1982 à 2010 et CVC Capital Partners Ltd en 2012, en qualité de Managing Partner.

Il est devenu Président du Conseil d'Administration d'Atos en novembre 2019.

Président du Comité des Nominations et de Gouvernance**Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères****Adresse****professionnelle :**

River Ouest – 80 quai
Voltaire 95870 Bezons,
France

Nombre d'actions :

14 000

Date de naissance :

10 mars 1956

Nationalité :

Française, Britannique

Date de la première nomination :

10 février 2009
(administrateur) –
3 juillet 2008 (membre
du Conseil de
Surveillance) ratifié
lors de l'AG du
10 février 2009

Date du dernier renouvellement :

24 mai 2018

Date de fin du mandat :

AG statuant sur les
comptes de l'exercice
2020

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

France :

- Administrateur : Suez**

Etranger :

Aucun

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années**Au sein du Groupe Atos**

Aucun

A l'extérieur du Groupe Atos

France :

- Administrateur : Parex, Vedici, Elsan Holding

Etranger :

- Managing Partner : CVC Capital Partners Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur : Continental Foods (Belgique), CVC Capital Partners (Luxembourg), CVC Group Ltd (Luxembourg), PDC Brands (USA)

** Société cotée.

Elie GIRARD

<p>Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p>Nombre d'actions : 70 398</p> <p>Date de naissance : 12 avril 1978</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de la première nomination : 16 décembre 2019 (en tant qu'administrateur)</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Directeur Général d'Atos SE</p> <p>Elie Girard est diplômé de l'Ecole centrale de Paris et de l'Université de Harvard. Il débute sa carrière chez Andersen en tant qu'auditeur, avant de rejoindre le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à la Direction Générale du Trésor.</p> <p>De 2004 à 2007, il travaille notamment au cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.</p> <p>En 2007, il rejoint Orange et devient Directeur de Cabinet du Président-Directeur Général. De 2010 à 2014, il est Directeur Exécutif, en charge de la Stratégie et du Développement du groupe Orange, membre du Comité Exécutif du Groupe.</p> <p>En avril 2014, Elie Girard a rejoint Atos en tant que Directeur Financier Adjoint du Groupe Atos. Nommé Directeur Financier du Groupe en février 2015, il est promu en février 2018 Directeur Général Adjoint. En mars 2019, il est nommé Directeur Général Délégué. Il devient Directeur Général d'Atos en novembre 2019.</p>		
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p>		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> </td> </tr> </table>	<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Information Technology GmbH <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué : Atos SE Président : Atos Investissement 10, Atos Investissement 12, Atos Investissement 19, Atos Investissement 20 - Israël branch, Atos Investissement 21, Atos Investissement 22, Atos Investissement 23, Atos Investissement 24, European Silicon Technologies SAS, Bull International SAS, Atos Participation 2 Directeur Général : Bull SAS Représentant permanent d'Atos Investissement 10, Président : BlueKiwi Software SAS <p>Etranger :</p> <p>Pays-Bas :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur et Directeur Général : Atos International BV, Atos International Global Functions BV, Unify Holdings BV, Unify Germany Holdings BV, Unify Overseas Holdings BV <p>Royaume-Uni :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Bull Holdings Ltd, Bull ND Holdings Ltd, Canopy the Open Cloud Company Ltd <p>Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : Syntel Inc., Atos Syntel Inc. <p>Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance : Atos IT Solutions and Services GmbH <p>Pologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance : Atos Polska SA <p>Chine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Superviseur : Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co., Ltd. <p>Luxembourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration : St Louis RE <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p>		

Vesela ASPARUHOVA

Administrateur salarié Adresse professionnelle : Business Park Sofia Build.1B, 1766 Sofia, Bulgaria Nombre d'actions : 0 Date de naissance : 22 septembre 1982 Nationalité : Bulgare Date de première nomination : 15 octobre 2020 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Biographie - Expérience professionnelle	
	Service Delivery Manager (Bulgarie) Vesela Asparuhova est diplômée d'un Master of Science en Ingénierie des systèmes de communications (MSc in Engineering in Communication Technology) au sein de la Technical University de Sofia (Bulgarie) et a obtenu une certification délivrée par l'organisme Harvard Business Publishing Corporate sur le thème « Leading in the Digital Age ». Elle est également diplômée de L'ESCP Europe Business school en Global Service Management. Vesela Asparuhova a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur de l'informatique et a occupé des rôles de premier plan et a piloté de nombreux projets. En 2006, elle commence sa carrière auprès de Siemens où elle a co-dirigé la mise en place et le développement de GDC (Global Delivery Centers) en Europe de l'Est. Elle a aussi travaillé pour la Division Global Solution Design au sein de Siemens Enterprise Communications. Depuis 2012, elle occupe le poste de Service Delivery Manager au sein d'Atos en Bulgarie. Elle est reconnue pour son expertise dans la gestion d'infrastructures et d'applications d'entreprise critiques. Elle fournit également des solutions complètes à de grands clients dans la Division Manufacturing et Energies & Services Publics. Vesela Asparuhova est une experte certifiée ITIL, ITIL v.4 et elle est auditrice ISO/IEC 20 000. Avant d'être élue en 2020 au poste d'administrateur salariée au sein du Conseil d'Administration d'Atos SE, elle était membre du Conseil d'Entreprise Européen du Groupe.	
Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères		
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020 Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la CCI France Bulgarie 	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années Au sein du Groupe Atos France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Membre de la Communauté d'Expert • Membre du Conseil d'Entreprise Européen • Auditrice Group ISO 20 000 A l'extérieur du Groupe Atos France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Membre PNI Bulgaria Chapter 	

Vivek BADRINATH*

<p>Président du Comité des Comptes</p> <p>Adresse professionnelle : Vantage Towers AG, Prinzenallee 11-13, D-40549 Düsseldorf Amtsgericht Düsseldorf, HRB 92244</p> <p>Nombre d'actions : 500</p> <p>Date de naissance : 27 juin 1969</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de première nomination : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Président du Directoire de Vantage Towers</p> <p>Vivek Badrinath est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole polytechnique et est diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST). Il est également titulaire d'un DEA de Modélisation Stochastique et Statistique de l'Université Paris-Sud.</p> <p>Il débute sa carrière en 1992 au sein du ministère français de l'Industrie.</p> <p>En octobre 2016, Vivek Badrinath a rejoint Vodafone en qualité de Directeur Général en charge de la zone Afrique, Moyen-Orient, Asie et Pacifique (AMAP) et membre du Comité Exécutif. Il supervise les opérations de Vodafone au sein du groupe Vodacom, en Inde, Australie, Egypte, Ghana, Kenya et Nouvelle-Zélande. Il a également assuré la fonction de CEO par intérim de Vodafone Business en 2019.</p> <p>Il rejoint Orange en 1996, dans des fonctions techniques au sein de la Direction des Réseaux Longue Distance, avant d'occuper les fonctions de Directeur Général chez Thomson India en 2000. De retour chez Orange en 2004, il est nommé Directeur Technique des activités mobiles puis intègre le Comité Exécutif du Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Division Réseaux et Opérateurs. Il est ensuite Directeur Exécutif en charge d'Orange Business Services entre avril 2010 et avril 2012 puis nommé Directeur Général Adjoint en charge de l'Innovation, du Marketing et des Technologies à partir du 1^{er} mai 2013. Il occupe de mars 2014 à octobre 2016 les fonctions de Directeur Général Adjoint Marketing, Digital, Distribution et Systèmes d'information de AccorHotels. Il rejoint le groupe Vodafone en 2016 et occupe les fonctions de Directeur Général de Vodafone Rest of the World jusqu'à mars 2020. Depuis mars 2020, il occupe les fonctions de Président du Directoire de Vantage Towers.</p> <p>Vivek Badrinath est chevalier au sein de l'Ordre national du mérite et chevalier de la Légion d'Honneur.</p> <p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 936 901 1317">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th data-bbox="901 936 1439 1317">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 996 901 1317"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** </td> <td data-bbox="901 996 1439 1317"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** 	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Administrateur : • Vodafone Idea Limited** (Inde) • Vodafone Egypt** 	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia (2014-2016) • Administrateur : Accor (2016-2018) • Administrateur : Vodafone Qatar (2016-2018), Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie) • Directeur Général : Vodafone Towers Europe 				

* Administrateur indépendant.
** Société cotée.



Valérie BERNIS*

Présidente du Comité RSE Membre du Comité des Rémunérations Adresse professionnelle : River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France Nombre d'actions : 505 Date de naissance : 9 décembre 1958 Nationalité : Française Date de première nomination : 15 avril 2015, ratifiée par l'AG du 28 mai 2015 Date du dernier renouvellement : 16 juin 2020 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021	Biographie - Expérience professionnelle Mandataire social d'entreprises Valérie Bernis est diplômée de l'Institut supérieur de Gestion et de l'Université de Sciences Economiques de Limoges. En 1996, après deux ans passés comme Conseiller Presse et Communication du Premier Ministre, elle rejoint la Compagnie de Suez en tant que Vice-Président Exécutif en charge de la Communication puis, en 1999, en tant que Directeur Délégué en charge de la Communication Corporate et du Développement Durable. A la même époque, elle a passé cinq ans comme Président-Directeur Général de la chaîne de télévision Paris Première. Valérie Bernis est actuellement membre des Conseils d'Administration de l'Occitane et de France Télévisions. Elle est également membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.	
	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020 Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos France <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur : France Télévision • Membre du Conseil de Surveillance : Lagardère SCA** (également membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE) • Secrétaire Général du Conseil d'Administration : AROP (Opera de Paris) • Membre du Conseil : Fondation contre Alzheimer Etranger : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur indépendant et membre du Comité des Nominations : l'Occitane International SA (Luxembourg)** 	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA** • Administrateur : Suez SA** • Vice-Présidente : Fondation Engie • Membre du Conseil d'Administration : Palais de Tokyo SAS

* Administrateur indépendant.

** Société cotée.

Jean FLEMING

<p>Administrateur représentant les salariés actionnaires</p> <p>Membre du Comité des Rémunérations</p> <p>Adresse professionnelle : Midcity Place 71 High Holborn London WC1V6EA UK</p> <p>Nombre d'actions : 1 718</p> <p>Date de naissance : 4 mars 1969</p> <p>Nationalité : Britannique</p> <p>Date de première nomination : 26 mai 2009</p> <p>Date du dernier renouvellement : 16 juin 2020</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Leadership Coach (Royaume-Uni) Jean Fleming est titulaire d'un MSc en Human Resources obtenu à la South Bank University de Londres et d'un BA de Business Administration obtenu à Brunnel University. Après avoir été Client Executive, Business Process Services, elle est aujourd'hui Leadership Coach. Jean Fleming exerce le mandat d'administratrice représentant les salariés actionnaires. Elle a été accréditée en tant que <i>Global Leadership Coach</i> par l'<i>International Coaching Federation</i>.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aucun</td> <td>Aucun</td> </tr> </tbody> </table>		Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	Aucun
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
Aucun	Aucun				



Farès LOUIS

Administrateur salarié	Biographie - Expérience professionnelle	
Adresse professionnelle :	Business Développeur Produits de Cybersecurité	
River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France	Farès Louis a intégré le groupe Bull en 1991 comme ingénieur commercial, ensuite il a exercé différentes fonctions d'« Account Manager » auprès des grands comptes en France, de Directeur de la filiale Bull Moyen Orient, de développement d'offres à l'international. Il occupe actuellement un poste de « Business Développeur » de produits de sécurité pour la région Moyen Orient & Afrique au sein de la Ligne de Service BDS.	
Nombre d'actions :	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
0	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années
Date de naissance :	Au sein du Groupe Atos	
23 mai 1962	Aucun	
Nationalité :	A l'extérieur du Groupe Atos	
Française	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller Prud'homal • Défenseur syndical • Membre du bureau CFDT/Symetal Francilien 	
Date de première nomination :	Au sein du Groupe Atos	
25 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Délégué syndical • Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois • Comité Européen Bull • Comité d'Entreprise Bull 	
Date de fin du mandat :	A l'extérieur du Groupe Atos	
AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022	Aucun	

Cedrik NEIKE

<p>Adresse Professionnelle : Siemens AG Werner-von-Siemens -Straße 1 80333 Munich, Germany</p> <p>Nombre d'actions : 500</p> <p>Date de naissance : 7 mars 1973</p> <p>Nationalité : Allemand, Français</p> <p>Date de première nomination : 28 janvier 2020</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	Biographie - Experience Professionnelle	
	Membre du Directoire de Siemens AG et Directeur Général de Smart Infrastructure	
	<p>Cedrik Neike est diplômé de University College London et London School of Economics où il a obtenu un Bachelor in Engineering and Business Finance. Il est également titulaire d'un MBA de l'Insead (France).</p> <p>Cedrik Neike est engagé par Siemens en 1997 en qualité de chef de produit pour l'Internet sans fil. En 2001, il rejoint ensuite Cisco Systems où il exerce plusieurs postes de direction en Allemagne et aux Etats-Unis, incluant notamment les fonctions de SVP, Global Service Provider, Service Delivery Worldwide, et SVP, Global Service Provider, Sales, EMEA, Russia and APJ.</p> <p>En avril 2017, il est nommé Membre du Directoire de Siemens AG**.</p>	
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années
	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siemens France Holding SA, France 	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siemens Ltd., India • Siemens Pte. Ltd., Singapore • Siemens Schweiz AG, Switzerland (Président)

** Société cotée



Colette NEUVILLE*

Membre du Comité RSE	Biographie - Expérience professionnelle	
Adresse professionnelle :	Présidente (fondatrice) de l'ADAM	
River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France	Colette Neuville est licenciée en droit, lauréate de la Faculté de droit, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, et diplômée d'études supérieures (DES) d'économie politique et de sciences économiques.	
Nombre d'actions :	Elle a occupé les fonctions d'économiste au secrétariat international de l'OTAN, puis à l'ONI (Office national des irrigations au Maroc) et à l'agence de bassin de Loire-Bretagne. Madame Neuville est Présidente fondatrice de l'ADAM (Association de défense des actionnaires minoritaires) et membre de la commission « Epargnants et Actionnaires Minoritaires » de l'AMF.	
1 012	Elle est membre du Conseil d'Administration de la FAIDER et de l'ARCAF.	
Date de naissance :	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères	
21 janvier 1937		
Nationalité :	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	
Française	Au sein du Groupe Atos	
Date de la première nomination :	Aucun	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années
30 mai 2012 (administrateur) –	A l'extérieur du Groupe Atos	Au sein du Groupe Atos
12 juin 2008 (membre du Conseil de Surveillance) –	France :	Aucun
13 avril 2010 (Censeur) ratifié lors de l'AG du 27 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> Membre : Commission consultative Epargnants de l'AMF, Club des Présidents de Comités de Rémunérations de l'Institut français des administrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur (et membre du Comité d'Audit) : Numericable – SFR** (du 27 novembre 2014 au 12 janvier 2016)
Date du dernier renouvellement :		<ul style="list-style-type: none"> Membre : Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit & Management de l'Université Paris II Panthéon-Assas
16 juin 2020		<ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Getlink SE** jusqu'au 30 avril 2020 (également membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations, et administrateur référent depuis février 2014), ARCAF (Association des fonctionnaires épargnants pour la retraite), FAIDER (Fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite)
Date de fin du mandat :		
AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021		

* Administrateur indépendant.

** Société cotée

Aminata NIANE*

<p>Présidente du Comité des Rémunérations</p> <p>Adresse professionnelle : BP 29 495 – DAKAR, Sénégal</p> <p>Nombre d'actions : 1 012</p> <p>Date de naissance : 9 décembre 1956</p> <p>Nationalité : Sénégalaise</p> <p>Date de la première nomination : 27 mai 2010</p> <p>Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Consultante Internationale</p> <p>Aminata Niane est titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur en Sciences et Technologies des Industries alimentaires (Montpellier, France) et d'un Master en Business Administration (Birmingham, UK).</p> <p>Elle a ensuite démarré sa vie professionnelle en 1983 en tant qu'ingénieur dans de grandes entreprises sénégalaises de l'agro-alimentaire (Société Industrielle des Produits laitiers/SIPL et SONACOS).</p> <p>Cette expérience s'est poursuivie en 1987 dans l'administration sénégalaise (ministère du Commerce, Institut sénégalais de Normalisation), puis à partir de 1991 dans les premières structures d'appui au secteur privé, financées par la Coopération française et la Banque mondiale (Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises et Fondation secteur privé).</p> <p>Enfin, après quelques années d'expérience entrepreneuriale dans le conseil en stratégie, Aminata Niane a été nommée en 2000 Directeur Général de l'APIX, Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux, dont la création et la gestion lui ont été confiées jusqu'en mai 2012. Ensuite elle a occupé le poste de Conseiller spécial du Président de la République du Sénégal jusqu'en mai 2013.</p> <p>Aujourd'hui, elle est Consultante Internationale, après avoir occupé, à la Banque Africaine de Développement, les postes de Conseiller du Vice-Président Infrastructure, Secteur Privé et Intégration régionale et Directeur chargée du Retour de la Banque à son siège à Abidjan.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory » </td> <td> <p>Aucun</p> </td> </tr> </tbody> </table>		Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory »
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos</p> <p>Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur : groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal) Présidente de l'association « Social Change Factory » 	<p>Aucun</p>				

* Administrateur indépendant.



Lynn PAINE*

<p>Membre du Comité des Comptes</p> <p>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</p> <p>Membre du Comité RSE</p> <p>Adresse professionnelle : Harvard Business School, Soldiers Field Road, Boston, Massachusetts 02163</p> <p>Nombre d'actions : 1 000</p> <p>Date de naissance : 17 juillet 1949</p> <p>Nationalité : Américaine</p> <p>Date de la première nomination : 29 mai 2013</p> <p>Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Professeur – Baker Foundation, Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires – Chaire John G. Mclean, Harvard Business School, Vice-Doyenne pour le Développement International</p> <p>Lynn Paine est Professeur au sein de la Baker Foundation et Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires et Vice-Doyenne pour le Développement International à Harvard Business School. Elle a précédemment assuré les fonctions de Vice-Doyenne pour le Développement de la faculté. Elle est ancienne responsable de l'unité Direction Générale de l'établissement, et intervient en qualité de spécialiste en matière de gouvernance d'entreprise. De nationalité américaine et de renommée mondiale, elle enseigne aujourd'hui la gouvernance d'entreprise au sein du MBA et d'<i>executive programs</i>.</p> <p>Elle a cofondé et dirigé le programme « Management et Responsabilité Sociale d'Entreprise » (<i>Leadership and Corporate Accountability</i>) dispensé au sein des MBA et <i>Advanced Management Program</i> d'Harvard. Mme Paine a également enseigné dans de nombreux <i>executive programs</i> incluant le <i>Senior Executive Program</i> consacré à la Chine, et actuellement le programme <i>Leading Global Business</i>, le <i>Senior Executive Program</i> consacré à l'Afrique, <i>Preparing to Be a Corporate Director</i>, <i>Women on Boards</i>, et <i>Making Corporate Boards More Effective</i>.</p> <p>En complément de son activité de formation et de consultante pour de nombreuses entreprises, elle a siégé dans plusieurs comités consultatifs, notamment au sein de la commission du <i>Conference Board</i> sur la transparence financière dans les entreprises privées, et au sein de l'équipe du <i>Conference Board</i> relatif à la rémunération des dirigeants. Elle a également siégé à l'Academic Advisory Council du programme Hills sur la gouvernance au <i>Center for Strategic and International Studies</i> (CSIS), à Washington D.C. ; au sein du <i>Governing Board</i> du <i>Center for Audit Quality</i> à Washington D.C., ainsi qu'au sein de l'<i>Advisory Board</i> du <i>Conference Board's Governance Center</i> à New York. Elle a été administratrice de RiskMetrics Group (NYSE) préalablement à la fusion de la société avec MSCI.</p>				
	<p>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="379 981 901 1025">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th data-bbox="909 981 1428 1025">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="379 1032 901 1310"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p> </td> <td data-bbox="909 1032 1428 1348"> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020) </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p>	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020)
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Global Advisory Council, Odebrecht SA, São Paulo (Brésil) Selection Panel, Luce Scholars Program, Henry Luce Foundation, NYC (USA) <p>France : Aucun</p>	<p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA) (2010-2016) Membre du Governing Board, Center for Audit Quality, Washington, D.C. (USA) (2007-2016) Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA) (2001-2017) Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne) (2017 – 2020) 				

* Administrateur indépendant.

** Société cotée.

Edouard PHILIPPE*

<p>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</p> <p>Adresse professionnelle : River Ouest 80 Quai Voltaire 95870 Bezons France</p> <p>Nombre d'actions : 501</p> <p>Date de naissance : 28 novembre 1970</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Date de la première nomination : 27 octobre 2020</p> <p>Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<p>Biographie - Expérience professionnelle</p> <p>Maire du Havre, ancien Premier Ministre</p> <p>Edouard Philippe est ancien Premier Ministre : il a été chef du gouvernement français du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020. Il est réélu maire du Havre lors des élections municipales de juin 2020.</p> <p>Edouard Philippe est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA).</p> <p>Après sa sortie de l'ENA en 1997, Edouard Philippe devient membre du Conseil d'Etat affecté à la section du contentieux.</p> <p>En 2004, il a intégré le cabinet d'avocats Debevoise & Plimpton au sein du département droit public.</p> <p>Edouard Philippe a ensuite rejoint Areva, en 2007, en tant que Directeur des Affaires publiques (2007-2010).</p> <p>Après plusieurs mandats locaux, il est élu maire du Havre et Président de la communauté d'agglomération havraise en 2010, et 2014. Il est élu député en 2012.</p>		
	<p>Liste des mandats et autres fonctions</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p> </td> <td> <p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier Ministre du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020 (France) • Député du Parlement français (2012-2017) • Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports • Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie • Membre du Conseil d'Administration de la Société hénouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement </td> </tr> </table>		<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p>
<p>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <p>France :</p> <p><i>(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire du Havre • Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre • Président du Conseil de Surveillance du groupe hospitalier du Havre • Président du Centre communal d'action sociale du Havre • Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre • Président du Conseil d'Administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen • Président de l'association Le Havre Seine Développement • Président de l'Office du Tourisme du Havre • Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine <p>Etranger : Aucun</p>	<p>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</p> <p>Au sein du Groupe Atos Aucun</p> <p>A l'extérieur du Groupe Atos</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier Ministre du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020 (France) • Député du Parlement français (2012-2017) • Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports • Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie • Membre du Conseil d'Administration de la Société hénouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement 		

* Administrateur indépendant.



Vernon SANKEY*

Membre du Comité des Comptes Membre du Comité RSE Adresse professionnelle : 51 Walnut Court, St Mary's Gate, London W85UB, UK Nombre d'actions : 1 296 Date de naissance : 9 mai 1949 Nationalité : Britannique Date de la première nomination : 10 février 2009 (administrateur) – 16 décembre 2005 (membre du Conseil de Surveillance) ratifié lors de l'AG du 23 mai 2006 Date du dernier renouvellement : 30 avril 2019 Date de fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021	Biographie - Expérience professionnelle Mandataire social d'entreprises Vernon Sankey est diplômé de l' <i>Oriel College</i> à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). Il rejoint Reckitt and Colman plc en 1971, et devient Directeur Général au Danemark, en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il est Directeur Général du Groupe sur la période 1992-1999. Il a depuis occupé plusieurs postes non exécutifs avec la fonction de Président ou membre du Conseil (Pearson plc, Zurich Insurance AG, Taylor Woodrow plc, Thomson Travel plc, Gala plc, Photo-Me plc, Firmenich SA, etc.) et a été un membre du Directoire de la FSA (Food Standards Agency) au Royaume-Uni.				
	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères <table border="1"> <thead> <tr> <th>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</th> <th>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Etranger : <ul style="list-style-type: none"> Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni) Membre : Pi Capital (Royaume-Uni) </td> <td> Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Aucun </td> </tr> </tbody> </table>		Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Etranger : <ul style="list-style-type: none"> Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni) Membre : Pi Capital (Royaume-Uni)
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Etranger : <ul style="list-style-type: none"> Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni) Membre : Pi Capital (Royaume-Uni) 	Au sein du Groupe Atos Aucun A l'extérieur du Groupe Atos Aucun				

* Administrateur indépendant.

Politique de diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2020, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a examiné la composition du Conseil d'Administration et approuvé la politique de diversité applicable au Conseil.

A cet égard, après avoir soigneusement analysé la composition du Conseil au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les compétences, l'expérience professionnelle, la nationalité et l'indépendance, et compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil au cours des dernières années, il a fixé les objectifs suivants :

- **âge des administrateurs :** Le 14 décembre 2020, les administrateurs avaient entre 38 et 83 ans avec une moyenne de 57,9 ans contre 62,8 ans en 2019. Le Conseil a estimé que la moyenne d'âge était satisfaisante et a décidé de rester attentif à la limite statutaire d'un tiers des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans ;
- **parité :** Le 14 décembre 2020, le Conseil d'Administration était composé de 46,2% de femmes (6 sur les 13)¹. Le Conseil a estimé que le ratio était satisfaisant mais a envisagé la nomination de nouvelles femmes administratrices ;
- **diversité des compétences et d'expérience professionnelle :** Le Conseil d'Administration a reconnu que

(i) les administrateurs possèdent une vaste expérience professionnelle dans divers secteurs d'activité et à des postes de haut niveau, ils exercent ou ont exercé des fonctions d'administrateur ou de mandataire social dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, dont certaines sont cotées en bourse, (ii) la diversité des compétences est manifestée par la variété des profils des membres du Conseil qui rassemblent de nombreuses expériences et formations en technologie, ingénierie, finance, gouvernance, RSE, gestion des risques, certains ayant été Directeur Général par le passé, etc., et (iii) le Conseil d'Administration compte trois administrateurs représentant les salariés (les salariés et les salariés actionnaires) qui enrichissent le panel d'expérience et de perspectives professionnelles ;

- **diversité en termes de nationalités :** Au 14 décembre 2020, la proportion d'administrateurs de nationalité non française était de 53,8%, en ligne avec la dimension internationale du Groupe. En conséquence, le Conseil a considéré le ratio comme très satisfaisant et reflétait la dimension internationale du Groupe ;
- **indépendance des administrateurs :** Au 14 décembre 2020, la proportion d'administrateurs indépendants était de 60%. Le Conseil a estimé que ce pourcentage était satisfaisant et que la Société devrait rester au-dessus du ratio préconisé par le Code AFEP-MEDEF (soit au moins la moitié des membres du Conseil).

¹ 40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

4.2.3.2 Indépendance des administrateurs

Définition de la notion d'administrateur indépendant

Conformément au Code AFEP-MEDEF

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur comme indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Code AFEP-MEDEF, adopté par le Conseil en tant que code de référence, prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

Critère 1	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
Critère 3*	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la Société ou de son Groupe ; • ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Critère 4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
Critère 5	Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
Critère 6	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.
Critère 7	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe.
Critère 8	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

* Dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation d'affaires (Critère 3), le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et Rémunérations, a retenu les mêmes critères que ceux utilisés l'année dernière :

- un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par la Société avec un groupe au sein duquel un administrateur exerce une fonction et/ou un mandat. Ce critère a été fixé au regard des spécificités de l'activité du Groupe Atos, en particulier des procédures rigoureuses de soumission aux appels d'offres ;
- des critères qualitatifs, à savoir : (i) la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats...), (ii) l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et (iii) l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur...).

Revue de l'indépendance des administrateurs

L'évaluation détaillée de l'indépendance des administrateurs effectuée le 14 décembre 2020 et sur le fondement des critères mentionnés ci-dessus, est reproduite ci-après :

	Bertrand Meunier	Elie Girard	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
Critère 1	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Critère 7	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indépendance	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Le Conseil d'Administration a, le 14 décembre 2020, examiné l'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères mentionnés ci-dessus, et considéré que 60% de ses administrateurs sont indépendants :

7 administrateurs considérés comme non indépendants

- M. Elie Girard, en tant que Directeur Général.
- M. Bertrand Meunier et M. Vernon Sankey en raison de leur présence au Conseil depuis plus de 12 ans
- M. Cedrik Neike en raison de son mandat au sein de Siemens, société avec laquelle Atos entretient des relations commerciales significatives.
- Mme Vesela Asparuhova, Mme Jean Fleming et M. Farès Louis administrateurs salariés, en raison de leur qualité de salariés d'une filiale de la Société¹.

6 administrateurs considérés comme indépendants

- Mme Colette Neuville et Mme Aminata Niane ont également été qualifiées d'indépendantes en ce qu'aucun critère ne les concerne.
- 4 administrateurs qui exercent des mandats ou des fonctions dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la Société pouvaient néanmoins être considérés comme indépendants, compte tenu du faible chiffre d'affaires, en dessous du seuil de 1% fixé par le Conseil, réalisé par Atos avec toutes ces sociétés : M. Vivek Badrinath, Mme Valérie Bernis, Mme Lynn Paine et M. Edouard Philippe.

¹ Conformément à l'article 9.3 du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour les ratios d'administrateurs indépendants.

4.2.3.3 Participation des salariés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires nommés par l'Assemblée Générale. La nomination de cet administrateur a été volontairement soumise aux Assemblées Générales de 2013, 2017 et 2020.

Le Conseil d'Administration comprend également deux administrateurs salariés au sens de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, nommé conformément à la procédure prévue par les statuts. Conformément à la loi « PACTE », la Société a soumis à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2020 une modification des statuts visant à abaisser de 12 à 8 administrateurs le seuil déclenchant la nomination d'un second administrateur salarié. A la suite de l'adoption de cette modification, un second administrateur salarié a été nommé et a rejoint le Conseil le 21 octobre 2020.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et ceux représentant les salariés sont expressément désignés dans le Règlement Intérieur comme membres du Conseil

d'Administration. A ce titre, ils participent aux réunions et délibérations du Conseil. Ils ont les mêmes obligations que tout autre administrateur, notamment de confidentialité, à l'exception de l'obligation de détenir au moins 500 actions de la Société.

De plus, en vertu d'un accord conclu le 14 décembre 2012, la Société a mis en œuvre un dispositif innovant de participation des salariés au travers de la création du Conseil d'Entreprise Européen d'Atos SE et de la désignation, parmi ses membres ou des salariés d'Atos, d'un Comité Participatif composé de quatre personnes, ayant pour objet de se réunir avec des membres du Conseil d'Administration et d'échanger sur les sujets figurant à l'ordre du jour des réunions du Conseil. Une fois par an, le Comité Participatif est invité à une réunion plénière du Conseil d'Administration, qui correspond à la séance relative à la revue de la conformité des pratiques de la Société avec les règles de gouvernement d'entreprise.

4.2.3.4 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lors de la nomination d'un nouvel administrateur, diverses sessions sont proposées avec les principaux cadres dirigeants du Groupe sur l'activité, l'organisation et la gouvernance de celui-ci. Les nouveaux administrateurs ont reçu la documentation de la Société en matière de gouvernance (notamment les statuts, le Règlement intérieur du Conseil et la Charte de l'Administrateur d'Atos) ainsi qu'une formation spécifique portant sur la gouvernance d'entreprise. Ils ont été sensibilisés aux obligations issues de la réglementation boursière qui s'appliquent aux administrateurs des sociétés cotées.

En outre, des formations externes spécifiques sont prévues ponctuellement pour les administrateurs.

Une formation spécifique est également dispensée aux administrateurs nommés au Comité des Comptes. Les membres du Comité des Comptes ont l'expertise nécessaire en raison de leur formation initiale et de leur parcours professionnel. Les nouveaux membres du comité ont été formés par le Directeur Général, le Président du Comité des Comptes, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique Groupe sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles et la gouvernance de l'entreprise.



4.2.3.5 Obligations de détention

En application des Statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'Administrateur salarié ni à l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.

4.2.3.6 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de la Société, les membres du Conseil d'Administration n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ni n'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans

la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins, ni n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.2.3.7 Conflits d'intérêts potentiels et accords

[GRI102-25]

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à Atos SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la Société, hors le cas de M. Cedrik NEIKE dont la nomination a été proposée par Siemens Pension-Trust e.V., conformément aux accords conclus avec Siemens dans le cadre de l'opération d'acquisition de Siemens Information Technology Services, qui prévoyaient la possibilité pour Siemens de proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société autre que la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur, à l'exception de l'Administrateur salarié et de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société et des obligations de conservation définies par le Conseil d'Administration pour le dirigeant mandataire social.

4.2.3.8 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé un Règlement Intérieur qui encadre les travaux du Conseil d'Administration. Le Règlement intérieur du Conseil a été mis à jour lors des réunions du Conseil tenues les 18 février 2020, 21 octobre 2020 et 1^{er} décembre 2020 afin de prendre en compte la nouvelle structure de Gouvernance de la Société. Sont annexés au Règlement Intérieur la Charte de l'Administrateur d'Atos et le Guide de prévention des délits d'initiés.

Le Règlement Intérieur précise les règles relatives à la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil ; la rémunération des administrateurs ; l'évaluation des travaux du Conseil ; l'information des administrateurs ; le rôle, les attributions, et les règles de fonctionnement des comités du Conseil ; les missions du Président du Conseil ; les missions spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et les obligations de confidentialité des administrateurs.

Dès leur nomination, un exemplaire du Règlement intérieur, de la Charte de l'Administrateur et du Guide de prévention des délits d'initiés sont remis aux administrateurs qui accusent réception de ces documents. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.atos.net, rubrique « Investisseurs ».

Dernières modifications apportées au Règlement intérieur

Au cours de la réunion tenue le 18 février 2020, sur la recommandation d'un comité ad hoc, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle version du Règlement Intérieur ayant pour objet de modifier et de détailler les missions du Président du Conseil à l'article 2.3.1 – Présidence du Conseil d'Administration, à la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Les missions du Président du Conseil sont détaillées à la Section 4.2.2 du présent document.

Au cours de la réunion tenue le 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration afin de refléter les modifications des statuts approuvées durant l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020. Les modifications apportées au Règlement Intérieur sont les suivantes :

- Article 2.4.6 – Consultation écrite : insertion d'une nouvelle disposition autorisant la consultation écrite du Conseil d'Administration pour certaines décisions conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts ;

- Articles 3.1, 4 et 9.3.1 – Rémunérations des Administrateurs et Censeurs : adaptation de la formulation de la rémunération des administrateurs et Censeurs aux articles 20 et 26 des statuts, afin de refléter le changement d'appellation légale de cette rémunération.

Au cours de la réunion tenue le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement Intérieur dans le cadre de la séparation entre deux nouveaux comités des missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Les missions de ces deux comités sont décrites aux sections 4.2.4.5 et 4.2.4.6 du présent document. Lors de cette même réunion tenue le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a également décidé de supprimer la fonction d'administrateur référent et de confier au Comité des Nominations et de Gouvernance nouvellement créé les tâches et missions auparavant attribuées à l'administrateur référent qui n'avaient pas encore été attribuées au Président du Conseil en vertu du Règlement Intérieur.

Acceptation de nouveaux mandats sociaux

Conformément au Règlement Intérieur, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général et le Président-Directeur Général, selon le cas, ainsi que le Directeur Général Délégué, sollicitent l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

Conflits d'intérêts [GRI 102-25]

Conformément au Règlement Intérieur, l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. L'administrateur a l'obligation d'informer le Président du Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il ou elle pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ou elle ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il ou elle s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées, et le Président peut lui demander de ne pas participer aux délibérations. Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société, ou pourrait entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

Négociation lors des fenêtres négatives

Conformément au Guide d'Atos de prévention des délits d'initiés, les administrateurs et collaborateurs d'Atos, susceptibles d'avoir accès sur une base régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées ne doivent pas négocier, directement ou indirectement des titres Atos SE durant une « fenêtre négative ». Une fenêtre négative s'entend des six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels, des trente jours précédant la publication des résultats financiers semestriels et des quatre semaines précédant la publication des informations financières au titre du premier et du troisième trimestre.



4.2.3.9 Charte interne du Conseil d'Administration sur les conventions et engagements réglementés et libres

Le Conseil d'Administration a adopté une Charte interne sur les conventions réglementées et les engagements réglementés et libres.

Considérant l'organisation du Groupe Atos et, en particulier, le principe de séparation des fonctions de son système de contrôle interne, la Charte interne met en place une procédure impliquant à la fois la Direction Juridique Groupe et le Département Contrôle Interne du Groupe selon laquelle :

- la Direction Juridique Groupe est chargée de qualifier les conventions soit de conventions réglementées ou de conventions libres, et de superviser la procédure d'autorisation des conventions réglementées ; et
- le Département du Contrôle Interne du Groupe est chargé d'évaluer régulièrement si les conventions relatives aux transactions ordinaires conclus dans des conditions normales remplissent effectivement ces conditions. Il communique les résultats de ses travaux au Comité des Comptes d'Atos SE.

4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

4.2.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des comités en 2020

Taux d'assiduité individuel

	Elie Girard	Bertrand Meunier	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Nicolas Bazire	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
Conseil d'Administration	100%	100%	100%	100%	66,67%	100%	88,24%	100%	94,12%	100%	100%	88,24%	100%	100%
Comité des Comptes	N/A	100%	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	100%
Comité des Nominations et des Rémunérations	N/A	100%	N/A	N/A	100%	N/A	100%	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A
Comité des Nominations et de Gouvernance	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A
Comité des Rémunérations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	100%	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A
Comité RSE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	100%

Taux d'assiduité global

Taux d'assiduité moyen au Conseil d'Administration	Taux d'assiduité moyen au Comité des Comptes	Taux d'assiduité moyen au Comité des Nominations et Rémunérations	Taux d'assiduité moyen au Comité des Nominations et de Gouvernance	Taux d'assiduité moyen au Comité des Rémunérations	Taux d'assiduité moyen au Comité RSE
95,61%	100%	100%	100%	100%	100%

4.2.4.2 Activités du Conseil d'Administration

Mission

La mission du Conseil d'Administration est de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. De plus, le Conseil d'Administration nomme les dirigeants mandataires sociaux, et statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général, émet le rapport sur la gouvernance d'entreprise, convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de gestion et de la sincérité des comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, à la communication aux actionnaires ainsi qu'à la revue de la qualité des informations fournies aux marchés financiers. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et notifié aux administrateurs. Chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments et

documents nécessaires à leur réflexion sont adressés aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration nomme en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul des autres administrateurs au cours d'une même séance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a tenu 17 réunions. Le taux de présence global des administrateurs aux réunions s'est élevé à 95,61% en moyenne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants :

En matière d'informations financières, budget et engagements financiers :

- revue et approbation du budget pour 2021 ;
- revue des informations financières et rapports trimestriels et des informations de nature prévisionnelle ;
- revue et arrêté des comptes consolidés semestriels et annuels ;
- revue des présentations et communiqués financiers ;

- approbation de garanties maison mère et l'examen des engagements hors bilan.

En matière de projets stratégiques et opérations :

- approbation des ambitions et de la stratégie à moyen terme de la Société ;
- points périodiques de la direction portant sur les discussions engendrées par la crise engendrée de la Covid-19 et débats autour des adaptations nécessaires et revue des divers réponses à apporter d'un point de vue commercial ;
- vente de 13,1% d'actions Worldline en février 2020 dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres ;
- soutien du rapprochement entre Worldline et Ingenico ;
- examen régulier des activités de fusions-acquisitions, et en particulier sur plusieurs acquisitions complémentaires.

En matière de rémunérations :

- Politique de rémunération :
 - définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, aux administrateurs et au Directeur Général ;
 - revue de la conformité de la politique de rémunération des dirigeants avec le Code AFEP-MEDEF ;
 - revue des mises à jour concernant un ratio de rémunération réglementaire introduit par la loi PACTE.
- Rémunération variable :
 - confirmation des résultats pour la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2019 ;
 - confirmation des résultats au titre du premier semestre 2020 applicables à la rémunération variable du Directeur Général et extension des courbes d'élasticité applicables aux valeurs plancher qui ne donneraient lieu à aucun paiement ;
 - fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du second semestre 2020 ;
 - fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2021.
- Rémunération des administrateurs :
 - approbation de la structure inchangée de la rémunération des administrateurs.
- Plans d'incitation à long terme :
 - mise en place d'un plan d'actions de performance en faveur des salariés du groupe et des mandataires sociaux ;
 - confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance RSE, et fixation de nouveaux objectifs annuels pour celles-ci en relation avec les plans d'actions de performance en cours ;
 - révision des conditions de performance des plans d'actions de performance au regard des circonstances sans précédent dues à la crise liée à la Covid-19 ;
 - revue des caractéristiques d'un plan d'actionnariat salarié.

- Programmes de rachat d'actions :

- mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de l'acquisition d'actions de performance.

S'agissant de la raison d'être d'Atos et de RSE :

- approbation des initiatives et des objectifs du groupe en matière de RSE dans le cadre de l'approbation des lignes directrices à moyen terme ;
- revue des initiatives de la Société et définition des orientations s'agissant de la mise en œuvre de la raison d'être de la Société ;
- prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux, notamment au travers des rapports du Comité RSE et élaboration de lignes directrices en ce qui concerne notamment l'environnement, l'équilibre hommes/femmes, la diversité et l'accessibilité ;
- revues des résultats de l'enquête « Great Place to Work ».

En matière de gouvernance :

- Assemblée Générale :
 - convocation de l'Assemblée Générale Annuelle, et re-convocation en lien avec le contexte du Covid-19 ;
 - suppression de la proposition de dividende avec le contexte de la pandémie ;
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle ;
 - convocation d'une Assemblée Générale en octobre 2020 afin de soumettre aux actionnaires l'ambition et la stratégie de la Société à moyen terme pour avis et voter la nomination d'un nouvel Administrateur.
- Gouvernance de la Société :
 - précision des missions du Président du Conseil ;
 - création de deux comités en séparant les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux Comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance et le Comité des Rémunérations ;
 - suppression de la fonction d'Administrateur Référent ;
 - revue de la composition du Conseil d'Administration au regard de la politique établie par le Conseil ;
 - confirmation de la composition des Comités après l'Assemblée Générale Annuelle et révision de la composition des Comités après la scission du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- Documentation relative à la gouvernance :
 - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gouvernance d'entreprise ;
 - modification du Règlement intérieur du Conseil d'Administration à la suite de la modification de la gouvernance du Conseil et de l'entrée en vigueur de nouveaux textes législatifs ;
 - revue du Document d'Enregistrement Universel 2019 et du rapport de Conformité 2019 ;
 - revue de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 juillet 2020 ;
 - revue du projet révisé du Code d'Ethique de la Société.

● Fonctionnement des organes sociaux :

- renouvellement ou approbation de certaines délégations de pouvoirs aux cadres supérieurs ;
- approbation de la mise en œuvre de la nouvelle organisation par industries ayant pour objet de renforcer l'engagement client ;
- propositions relatives au renouvellement du mandat des administrateurs ou à la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration ;
- évaluation des travaux du Conseil ;
- revue de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration ;
- revue de la conformité des pratiques de la Société avec le Code AFEP-MEDEF ;
- approbation de trois conventions réglementées conclues avec Siemens AG, Siemens Energy AG et Siemens Healthineers AG dans le cadre d'une extension de cinq ans du partenariat stratégique entre Atos et Siemens ;

- revue annuelle des conventions réglementées autorisées au cours des exercices précédents.

● Risques :

- approbation de garanties parentales ;
- communication de l'exercice de cartographie des risques après son examen par le Comité des Comptes ;
- revue des principaux litiges en cours.

Le Conseil a régulièrement entendu les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que ceux des trois puis des quatre Comités.

Les Comités sont régis par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Les Comités ont un rôle uniquement consultatif dans le seul but de préparer les travaux du Conseil, seul organe décisionnaire et responsable. Ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. Leurs recommandations sont discutées longuement en séance, le cas échéant sur la base de la documentation produite par les Comités.

4.2.4.3 Activité du Comité des Comptes

Mission

Le Comité des Comptes prépare et facilite le travail du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. Il assiste à ce titre le Conseil d'Administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société. Le Comité formule avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

En ce qui concerne les comptes :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels de la Société préparés par la Direction Financière ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'Audit interne ou tout autre personne du management, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors de l'approbation des comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants ;
- de rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le comité a joué dans le processus.

En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :

- d'examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- d'approuver la fourniture des services, autres que la certification des comptes et les services requis du Commissaire aux comptes par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales. Il se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance.

En ce qui concerne le contrôle interne et le suivi des risques de la Société :

- d'évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, d'examiner les risques et engagements hors bilans significatifs, d'entendre le responsable de l'Audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le comité est destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, d'examiner les méthodes et procédures de reporting et de traitement des informations comptables et financières ;
- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs, notamment au travers d'une revue des litiges, et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques ;
- de contrôler l'efficacité de l'Audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière.

Modalités de fonctionnement

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les membres du Comité des Comptes bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société. Le Comité des Comptes entend les Commissaires aux comptes, mais également les Directeurs Financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité des Comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues. Il doit être accompagné d'un rapport complémentaire destiné au Comité des Comptes prévu par les dispositions légales applicables et d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques, incluant les risques sociaux et environnementaux, et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. S'agissant de l'Audit interne et du contrôle des risques, le Comité entend le responsable de l'Audit interne. Il doit être informé du programme d'Audit interne et être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le Comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2020, le Comité des Comptes, dans son fonctionnement, s'est appuyé sur les compétences internes de la Société, notamment le Directeur Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur de la Gestion des Risques et des procédures Rainbow (contrôle et suivi de la gestion des appels d'offres), le Directeur des Relations Investisseurs & Communication Financière du Groupe, le Directeur de la Comptabilité, de la Fiscalité et de la Restructuration du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont assisté, en tant que de besoin et sur demande du Président du Comité, aux réunions du Comité des Comptes. L'ensemble de la documentation présentée au Comité des Comptes a été transmis

par le Directeur Financier Groupe au Comité des Comptes plusieurs jours avant la tenue des réunions.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Comptes a tenu six réunions. Le taux de présence des membres aux réunions s'est élevé à 100% en moyenne.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Comptes a examiné les documents comptables et financiers, avant leur présentation au Conseil d'Administration ; il a également revu les principales positions comptables et les méthodes utilisées. Il a examiné les rapports financiers trimestriels portant sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2019, les comptes semestriels pour 2020, et les projets de communiqués financiers, avant leur transmission au Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes a été régulièrement informé des conclusions des principales missions réalisées et a revu les rapports de synthèse des activités de l'Audit interne. Il a été régulièrement informé du suivi de la gestion des risques des contrats significatifs et examiné les mises à jour de la cartographie des risques présentée par le Directeur de l'Audit Interne. Il a également revu régulièrement l'état des réclamations et litiges déclarés et des provisions. Le comité a revu les rubriques pertinentes du Document d'Enregistrement Universel. Il a été régulièrement tenu informé de la situation de trésorerie et des besoins de financement du Groupe et a revu les engagements hors-bilan significatifs. Il a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que le compte rendu de leurs autres travaux réalisés dans le cadre de leur mission d'audit générale.

Il a également examiné la rémunération et l'indépendance des Commissaires aux comptes.

4.2.4.4 Activité du Comité des Nominations et des Rémunérations

[GRI102-36][GRI102-37]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux Comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. S'agissant de l'année 2020, le présent document présente les activités du Comité des Nominations et des Rémunérations. Les missions et modalités de fonctionnement des deux nouveaux comités sont détaillées dans les sections dédiées ci-dessous.

Travaux en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu six réunions. Le taux de présence des membres aux réunions était de 100%.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

En matière de rémunération :

- *Politique de rémunération* :
 - propositions relatives à la définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil, aux Administrateurs et au Directeur Général ;
 - revue des mises à jour et des propositions relatives au ratio de rémunération réglementaire introduit par la loi PACTE.
- *Rémunération variable* :
 - propositions dans le cadre de la confirmation des résultats de la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2019 ;
 - propositions dans le cadre de la confirmation des résultats au titre du premier semestre 2020 applicables à la rémunération du Directeur Général ;
 - propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du second semestre 2020.

- **Plans d'incitation à long terme :**
 - propositions dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe et du Directeur Général ;
 - propositions relatives à la confirmation de la réalisation des conditions de performance, y compris la réalisation des conditions de performance en matière de RSE, et à la fixation de nouveaux objectifs annuels pour la réalisation de ces conditions de performances dans le CADRE des plans d'actions de performance en cours ;
 - propositions relatives à un projet de plan d'actionnariat salarié.
- **Programmes de rachat d'actions :**
 - propositions relatives à la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de l'attribution d'actions de performance.

En matière de nomination :

- propositions relatives à la composition des comités après le renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée Générale Annuelle et l'expiration des mandats, conformément à la politique définie par le Conseil ;
- propositions relatives à la séparation des missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations ;
- propositions relatives à la suppression de la fonction d'Administrateur Référent et à la réattribution de ses missions ;
- propositions relatives à la composition des comités après la création du Comité des Nominations et de Gouvernance et du Comité des Rémunérations.

4.2.4.5 Activité du Comité des Nominations et de Gouvernance

[GRI102-36]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités, avec pour conséquence la création du Comité des Nominations et de Gouvernance.

Mission

Le Comité des Nominations et de Gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- rechercher et examiner, pour le Conseil d'Administration, toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à une fonction de dirigeant devant exercer un mandat social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration en tenant compte notamment de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil d'Administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et d'apprécier l'opportunité des renouvellements de mandats ; et revoir et formuler des recommandations s'agissant du plan de succession des mandataires sociaux exécutifs.

Procédure de sélection des candidats administrateurs indépendants

Le Comité des Nominations et de Gouvernance identifie et sélectionne les candidats au poste d'administrateur indépendant selon la procédure suivante :

- identification des profils manquants au travers de l'analyse des objectifs de la politique de diversité définie par le Conseil et des commentaires et suggestions émis par les membres du Conseil d'Administration en répondant au questionnaire relatif à l'évaluation annuelle des travaux du Conseil ;

- identification par le comité des candidats potentiels remplissant les critères identifiés, avec l'aide, le cas échéant, d'un consultant externe ;
- présélection de candidats par le Comité des Nominations et de Gouvernance après examen approfondi de leur compétence, expérience, parcours professionnel, indépendance et capacité à remplir les devoirs de la Charte de l'Administrateur d'Atos SE ;
- le Président ou un autre membre du Comité des Nominations et de Gouvernance contacte les candidats présélectionnés et s'enquiert de leur intérêt à faire acte de candidature ;
- les candidats présélectionnés ayant confirmé leur intérêt à faire acte de candidature s'entretiennent avec les membres du comité au cours d'une réunion du comité et remplissent un questionnaire avec des déclarations et les engageant à respecter les règles du Conseil ;
- après ces entretiens, le Comité des Nominations et de Gouvernance émet une recommandation au Conseil d'Administration ;
- examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration, formuler des recommandations en matière d'évaluation de l'indépendance des administrateurs et superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est soumis aux mêmes modalités de fonctionnement que celles applicables aux autres comités du Conseil d'Administration. Le comité peut recourir à des consultants externes si nécessaire.

Activités en 2020

A la suite à sa création, le Comité des Nominations et de Gouvernance a tenu une réunion. Le taux de présence des membres à la réunion était de 100%.

Le Comité des Nominations et de Gouvernance s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- propositions relatives à l'élaboration d'un plan de renouvellement de la composition du Conseil d'Administration

conformément à la revue d'une combinaison équilibrée entre des profils non exécutifs et à la politique de diversité définie par le Conseil ;

- propositions relatives à l'examen de l'indépendance des membres du Conseil ;
- revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil en 2020.

4.2.4.6 Activité du Comité des Rémunérations

[GRI102-37]

Le 1^{er} décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités avec pour conséquence la création du Comité des Rémunérations.

Mission

Le Comité des Rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- formuler des propositions s'agissant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général (montant de la rémunération fixe et définition des règles de détermination d'une rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de la Société et en contrôlant l'application annuelle de ces règles) et des membres du Conseil d'Administration ;
- revoir et formuler des recommandations au Conseil d'Administration de la politique de rémunération annuelle des mandataires sociaux ;
- participer à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales. Il a notamment pour mission de formuler des propositions sur les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ou d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux et de tout ou partie du personnel salarié de la Société et des filiales ;
- émettre des observations et/ou recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations se réunit hors la présence des dirigeants mandataires sociaux pour la fixation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, la détermination des objectifs y afférents applicables au Directeur Général, ainsi que l'appréciation de la performance de ce dernier à l'occasion de

l'attribution de sa rémunération variable. Le Comité des Rémunérations formule auprès du Conseil d'Administration une appréciation sur la performance du Directeur Général. Le Directeur Général est associé aux travaux du comité se rapportant aux nominations d'Administrateurs et aux propositions relatives à la politique d'incitation à long terme des salariés. Si nécessaire, le comité peut faire appel à des experts externes.

Activités en 2020

A la suite de sa création, le Comité des Rémunérations a tenu une réunion. Le taux de présence des membres aux réunions était de 100%.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni en 2020 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- Politique de rémunération :
 - propositions dans le cadre de la revue de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF des rémunérations respectives du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.
- Rémunération variable :
 - propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2021.
- Rémunération des administrateurs :
 - propositions de répartition de la rémunération des administrateurs pour 2020 ;
 - propositions de renouvellement de la rémunération des administrateurs pour 2021.
- Plans d'incitation à long terme :
 - propositions dans le cadre de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe et du Directeur Général ;
 - propositions relatives à un projet de plan d'actionnariat salarié en 2021.

4.2.4.7 Activité du Comité RSE

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux de responsabilité sociale des entreprises, le Conseil a créé un Comité dédié aux questions de responsabilité sociale et environnementale, effectif depuis janvier 2020.

Mission

Le Comité RSE a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. A ce titre, le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

- examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale et de la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;
- revue des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- revue des politiques de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte leur impact en termes de performance économique ;
- examen de la déclaration annuelle de performance extra-financière ; et
- examen de la synthèse des notations réalisées sur le Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

Modalités de fonctionnement

Le Comité RSE est soumis aux mêmes règles générales de fonctionnement que celles applicables aux autres comités du Conseil. Le Comité RSE se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Comité peut, dans l'exercice de ses attributions, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir notifié le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration. Le comité peut recourir à des experts externes en tant que de besoin.

Activités en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Comité RSE s'est réuni trois fois. Le taux de participation des membres aux réunions a été de 100%.

Le Comité RSE s'est réuni en 2020 afin de traiter notamment les sujets suivants afin de formuler des avis et des recommandations au Conseil d'Administration :

- revue des initiatives du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, de leur mise en œuvre et des résultats ;
- examen et suivi de la stratégie de décarbonation de la Société, dans le cadre des nouveaux objectifs annoncés lors des Journées Analystes ;
- suivi et soutien des initiatives de la Société en matière de diversité, incluant l'équilibre hommes/femme ;
- Revue des initiatives liées à la raison d'être de la Société.

4.2.5 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration

[GRI102-28]

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, celui-ci doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que la composition, l'organisation et le fonctionnement de ses Comités.

L'évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; et
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Une fois par an, le Conseil d'Administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et informer les actionnaires chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel de la réalisation de ces évaluations et des suites données.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration effectue depuis 2009 une évaluation annuelle formalisée, sous la supervision de l'Administrateur Référent et de son Comité des Nominations et de Gouvernance à compter de 2020 en raison de la disparition des fonctions d'Administrateur Référent.

Sous la supervision du Comité des Nominations et de Gouvernance, l'étude a été conduite selon la procédure suivante :

- chaque administrateur a répondu à un questionnaire portant sur les sujets suivants :
 - la pertinence de la composition du Conseil et des comités,
 - la pertinence de l'ordre du jour et des informations fournies à cet égard, ainsi que le temps consacré à des sujets spécifiques,
 - s'agissant des membres de comités, la pertinence des travaux des comités et moyens fournis aux comités afin de mener à bien leur mission,
 - la qualité des recommandations formulées par les comités,
 - la qualité des procès-verbaux des réunions et des documents/informations fournies,
 - le caractère satisfaisant de la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil,
 - les améliorations à apporter, et
 - la pertinence des travaux du Conseil d'Administration en 2020, incluant ceux concernant la raison d'être récemment adoptée ;

- au cours de la réunion tenue le 14 décembre 2020, le Conseil d'Administration a, suivant le rapport du Président du Comité des Nominations et de Gouvernance sur les conclusions de son évaluation, mené une réflexion sur les améliorations à retenir. Les réponses ont été recueillies, consolidées et analysées dans un rapport au Conseil, après revue par le Comité des Nominations et de Gouvernance. A l'issue de ces travaux, un point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 afin de permettre au Président du Comité des Nominations et de Gouvernance, avec le soutien de l'ancien administrateur référent, de rapporter les conclusions de cette évaluation, et de mener une réflexion sur les points d'amélioration à retenir.

La tonalité de l'évaluation est, comme les années précédentes, très positive et plusieurs améliorations ont été reconnues : la qualité des débats et des réunions informelles entre administrateurs. Il ressort des analyses, partagées avec l'ensemble des administrateurs, les points suivants :

- **composition du Conseil d'Administration :** les administrateurs ont formulé plusieurs suggestions sur les profils devant être recherchés s'agissant des candidats aux fonctions d'administrateur afin de renforcer sa composition. Ils étaient satisfaits de la diversité de la composition du Conseil, tout en maintenant l'équilibre requis entre hommes et femmes ;
- **activités du Conseil d'Administration :** les administrateurs ont perçu de façon positive les effets de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter de novembre 2019 ;
- **séminaire stratégique annuel :** l'organisation d'un séminaire stratégique annuel a été suggérée lorsque la situation sanitaire le permettra ;
- **Comité RSE :** les administrateurs ont proposé que le Comité RSE présente également au Conseil d'Administration les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- **risques :** les administrateurs ont jugé utile d'approfondir les discussions sur les risques auxquels le Groupe est confronté, avec des réunions du Conseil d'Administration consacrées à cette question.

En plus d'être abordée par le biais du questionnaire (notamment dans le cadre de l'évaluation de la participation effective de chaque administrateur) l'évaluation de l'action du Directeur Général est intervenue deux fois en 2020, au cours des réunions du Conseil d'Administration ayant statué en février et en juillet sur la réalisation des critères de performance de la rémunération variable du Directeur Général, s'agissant respectivement du deuxième semestre 2019 et du premier semestre 2020.

4.2.6 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

4.2.6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus par les dispositions du Code de commerce et du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF devant être inclus dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement

d'entreprise adoptés au cours de la réunion tenue le 17 février 2021. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 les informations requises.

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020
Gouvernance (L. 22-10-10 du Code de commerce)	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.3.1
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	N/A
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	8.7.7
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	4.2.2
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.3, 4.2.4
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	4.2.3.1, 5.3.1, 5.3.5
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	4.2.1
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.1.3.2
La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.2.3.9
La rémunération des dirigeants (L. 22-10-8 et L. 22-10-9 du Code de commerce)	
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre du vote ex ante	4.3.1
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci.	4.3.2
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.1, 4.3.2.3
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions.	4.3.1
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.3.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.3.2.2, 4.3.2.3
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.3.2.2, 4.3.2.3
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.1, 4.3.2
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.3.1
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 Code de commerce)	
La structure du capital de la Société	8.1.2, 8.2, 8.7.3, 8.7.5
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	4.1.3.2, 8.7.4, 8.7.5
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	8.1.2, 8.2, 8.7.3
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	8.7.5
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	8.7.5

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	4.1.3.1, 4.1.3.2
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.3.1, 4.2.2, 4.2.4.2, 8.7.6, 8.7.7
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	8.7.5
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	4.3.1, 8.7.5

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Section du Document d'Enregistrement Universel 2020
L'activité du Conseil d'Administration	1.8	4.2.4.2
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	2.2	4.2.3.8
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe	9.5.3	4.2.3.2
Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	10.3	4.2.5
Nombre de séances du Conseil d'Administration et des comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à ces séances et réunions	11.1	4.2.4
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque comité du Conseil	14.3	4.2.3.1, 4.2.4
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	4.2.4
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	4.2.3.1
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	4.3.
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	4.3.1
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

4.2.6.2 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Les transactions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2020 sur les actions de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Nom	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Date d'achat	Prix de vente (en euros)
Jean Fleming	393		31/07/2020	0,0000 ¹
		171	31/07/2020	73,0679 ²
Cedrik Neike	500		12/03/2020	52,0000
Elie Girard	6 500		13/03/2020	53,1904
	606		18/03/2020	46,0000
	2 894		19/03/2020	44,7649
	12 766		31/07/2020	0,0000 ¹
	3 000		26/10/2020	65,1695
Eric Grall	18 331		02/01/2020	0,0000 ³
		1 979	02/01/2020	75,2167 ⁴
Bertrand Meunier	10 000		13/03/2020	52,0986
Edouard Philippe	501		02/11/2020	58,9623
Uwe Stelster	400		20/03/2020	46,9300
	2 161		31/07/2020	0,0000 ¹
		655	31/07/2020	73,0679 ²

¹ Acquisition d'actions gratuites de performance dans le cadre d'un plan mis en place par la Société (Plan du 25 juillet 2017).

² Actions vendues par la Société dans le cadre du plan d'actions de performance du 25 juillet 2017 pour financer les impôts dus par le bénéficiaire lors de l'acquisition des actions.

³ Acquisition d'actions gratuites de performance dans le cadre d'un plan mis en place par la Société (Plan du 28 juillet 2015).

⁴ Actions vendues par la Société dans le cadre du plan d'actions de performance du 28 juillet 2015 pour financer les impôts dus par le bénéficiaire lors de l'acquisition des actions